

# COMMUNE DE LA FRETTE

## *COMPTE RENDU*

### *SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL*

*EN DATE DU 11 MARS 2021*

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation : 04 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Présents : Bernard CRÉZÉ, Marie-Claude GAUTHIER, Michel MARMONIER, Florent CORBIÈRE, Denis PAILLET, Ouarda PLATTET-BELFIHADJ, Nicolas RADIC, Anaïs SPIELMANN, Dorian SILLANS**

**Absents excusés : Paule MASSON-VILLOT (pouvoir à Michel MARMONIER), Philippe OUSTALET (pouvoir à Florent CORBIÈRE), Claire BILLON-VEILLET, Fabien FLACHER, Sébastien LA RIZZA**

**Absente non excusée : Sabine ROGER**

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Anaïs SPIELMANN est désignée comme secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1) Délibération : Approbation du compte de gestion 2020
- 2) Délibération : Approbation du compte administratif 2020
- 3) Délibération : Affectation du résultat 2020
- 4) Délibération : Vote du taux des taxes directes locales
- 5) Délibération : Vote du budget primitif 2021
- 6) Délibération : Restructuration de l'ancien théâtre – Attribution du marché de travaux
- 7) Délibération : Restructuration de l'ancien théâtre – Demande de subvention auprès de l'Etat – DSIL 2021

- 8) Délibération : Commission de contrôle des listes électorales
- 9) Information : Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021
- 10) Questions diverses

## 1) Approbation du compte de gestion 2020

### DELIBERATION N° 11/2021 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ainsi, le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer des états de situation de l'exercice dressés par le Trésorier Municipal.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020 :

SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	Résultat de l'exercice 2020 (sans excédent ni déficit reporté)	Résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	Restes à Réaliser 2020 en dépenses	Restes à Réaliser 2020 en recettes	Prélèvement sur excédent fonctionnement pour 1068 exercice 2021	Excédent de fonctionnement reporté sur exercice 2021
INVESTISSEMENT	001 : -267 458,14 €	190 412,22 €	-77 045,92 €	135 275,96 €	56 930,11 €	265 835,89 €	
FONCTIONNEMENT	002 : 17 870,72 € <i>est égal à = A/ 17 616,32 € affectation du résultat en fonctionnement ET</i>	247 965,17 €	265 835,89 €				0,00 €

B/ 254,40 € résultats AFR Sillans dissoute							
--	--	--	--	--	--	--	--

Le conseil municipal,

**Approuve** le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier de Saint Etienne de Saint Geoirs.

**Vote :**

**Pour : 9**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

## 2) Approbation du compte administratif 2020

### DELIBERATION N° 12/2021 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif 2020 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances de la commune au titre de l'année 2020.

Les opérations font ressortir le résultat suivant :

<b>LIBELLÉS</b>	<b>RÉALISÉ</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	525 838,84
Recettes	773 804,01
Excédent antérieur (002)	17 870,72
<b>Excédent</b>	<b>265 835,89</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	574 475,18
Recettes	764 887,40
Déficit antérieur (001)	-267 458,14
	<b>-77 045,92</b>
Restes à Réaliser dépenses (à reporter sur N+1)	135 275,96
Restes à Réaliser recettes (à reporter sur N+1)	56 930,11
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>342 881,81</b>

Considérant que le compte administratif a été étudié en commission des finances,

Considérant que Monsieur Bernard CRÉZÉ, Maire, s'est retiré de la salle,  
Monsieur Florent CORBIÈRE, Adjoint chargé des finances, soumet à l'assemblée le vote du compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré,  
Vu le compte de gestion du Trésorier de Saint-Etienne de Saint-Geoirs,

Le conseil municipal,  
**Approuve** le compte administratif 2020.

**Vote :**  
**Pour : 7**  
**Abstention : 2**  
**Contre : 0**

Nicolas RADIC est arrivé après le vote du compte administratif 2020.

### 3) Affectation du résultat 2020

#### **DELIBERATION 13/2021 – FINANCES COMMUNALES 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**Arrête** les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif 2020 qui fait apparaître :

##### Reports

Pour rappel : déficit d'investissement reporté de la section d'investissement de l'année antérieure :

- 267 458.14 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

+ 17 870.72 € (17 616.32 + 254.40)

##### Soldes d'exécution

**Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de : + 190 412.22 €**

**Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de : + 247 965.17 €**

##### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

**En dépenses pour un montant de : 135 275.96 €**

**En recettes pour un montant de : 56 930.11 €**

##### Besoin net de la section d'investissement

**Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 265 835.89 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

##### Compte 1068

**Excédent de fonctionnement capitalisé : 265 835.89 €**

##### Compte 002

**Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 0 €**

##### Vote :

**Pour : 10**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

#### 4) Vote du taux des taxes directes locales

##### DELIBERATION 14/2021 – VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019, c'est-à-dire :

- Taxe d'habitation (TH) : **9.02 %.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide de ne pas modifier pour 2021** le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et propriétés non bâties.

Par conséquent, les taux de fiscalité directe locale 2021 seront les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) **19.58 %,**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) **54.84 %.**

**Vote :**

**Pour : 8**

**Abstention : 0**

**Contre : 3**

#### 5) Vote du budget primitif 2021

##### DELIBERATION 15/2021 – FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal a été préparé en commission des finances, et soumet à l'assemblée les propositions budgétaires suivantes :

LIBELLÉS	Prévisions 2021
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses :</b>	
011-Charges à caractère général	233 661,49 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	245 663,69 €
022-Dépenses imprévues	17 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement	134 498,00 €
65-Autres charges de gestion courante	71 500,00 €
66-Charges financières	18 500,00 €
042-Dotations aux provisions et amortissements	7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>728 323,18 €</b>
<b>Recettes :</b>	
002-Résultat d'exploitation reporté	0,00 €
013-Atténuation de charges	4 500,00 €
70-Vente de produits et prestations de services	44 435,00 €
73-Impôts et taxes	390 500,00 €
74-Dotations et participations	259 227,18 €
75-Autres produits de gestion courante	28 660,00 €
76-Produits financiers	1,00 €
77-Produits exceptionnels	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>728 323,18 €</b>
LIBELLÉS	Prévisions 2021
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses :</b>	
001-Solde d'exécution d'investissement reporté	77 045,92 €
10-Taxe d'aménagement	0,00 €

16-Remboursement capital de la dette et cautionnements	92 900,00 €
20-Frais d'études, droits et concessions	9 534,00 €
204-Subventions d'équipement versées aux autres groupements - SEDI TE38	46 078,20 €
21-Immobilisations corporelles	481 930,59 €
23-Immobilisations en cours	640 048,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 536,71 €</b>
<b>Recettes :</b>	
021-Virement de la section de fonctionnement	134 498,00 €
10222-FCTVA	95 022,82 €
10226-Taxe d'aménagement	10 000,00 €
1068-Excédents de fonctionnement capitalisés	265 835,89 €
13-Subventions État-Département-Région	437 680,00 €
16-Emprunts et cautionnements	401 000,00 €
040-Amortissements	3 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 536,71 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Approuve** le budget primitif 2021 tel que prévu ci-dessus.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Vienne ainsi qu'à Monsieur le Trésorier de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.

**Vote :**

**Pour : 9**

**Abstention : 1**

**Contre : 1**

#### **6) Restructuration de l'ancien théâtre – Attribution du marché de travaux**

#### **DELIBERATION 16/2021 – ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX ANCIEN THEATRE**



Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de restructuration d'un bâtiment existant (ancien bâtiment AEP) rue des écoles a été lancé par la commune de La Frette sous la forme d'une procédure adaptée pour les cinq premiers lots et en consultation directe pour les trois derniers lots.

Cette consultation a été lancée le 30 janvier 2021 pour une remise des offres au 19 février 2021 à 12 h.

La consultation comprenait 8 lots :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
1	Démolition - Maçonnerie
2	Menuiseries extérieures et intérieures bois
3	Cloisons sèches - Isolation
4	Plomberie – Sanitaire – Chauffage PAC - Ventilation
5	Carrelage - Faïence
6	Electricité – Courants faibles
7	Faux plafonds
8	Peintures

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 22 février 2021 à 14 h afin de procéder à l'ouverture des plis des candidats.

Après présentation du rapport d'analyse des offres de Philippe ROBERGEON, économiste, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
1	Démolition Maçonnerie	TDMI	62 899.00 €
2	Menuiseries extérieures intérieures bois	JULLIEN	60 141.00 €
3	Cloisons sèches – Isolation	CLÉMENT DÉCOR	36 162.00 €
4	Plomberie – Sanitaire – Chauffage PAC – Ventilation	FONTAINE CHAUFFAGE	35 046.71 €
5	Carrelage – Faïence	A TOUS CARREAUX	21 929.00 €
6	Electricité – Courants faibles	EG2M	21 544.05 €

Un seul candidat, TEAM PROD, a répondu à la consultation directe pour les lots 7 et 8, avec des montants HT supérieurs à l'estimation.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de consulter à nouveau sous forme de consultation directe pour les lots 7 et 8.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'autoriser** le Maire à signer le marché correspondant avec les entreprises retenues (voir tableau ci-dessus) pour les lots de 1 à 6.

**Vote :**

**Pour : 10**

**Abstention : 1**

**Contre : 0**

## 7) Restructuration de l'ancien théâtre – Demande de subvention auprès de l'Etat – DSIL 2021

### DELIBERATION 17/2021 – RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN THEATRE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT – DSIL 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de réhabilitation de l'ancien théâtre de la commune de La Frette est en cours.

L'estimation des travaux d'isolation est de : 43 700 € HT.

Afin d'aider la commune à financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de demander une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** le devis estimatif de l'architecte Daniel DIDIER,
- **Sollicite** une subvention dans le cadre de la DSIL 2021,
- **Valide** le plan de financement suivant :

Organismes et origines	Subventions escomptées	Montant escomptés (HT)
Etat	25%	10 925 €
Autofinancement de la commune de La Frette	75 %	32 775 €
<b>TOTAL</b>		<b>43 700 €</b>

**Vote : à l'unanimité**

## 8) Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil municipal.

## **9) Information : Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021**

La commune de La Frette recherche des citoyens volontaires et bénévoles, appelés scrutateurs, inscrits sur les listes électorales pour participer aux dépouillements dans les bureaux de vote lors de ces élections politiques.

## **10) Questions diverses**

*Informations diverses :*

- Eglise : La chaudière a été enlevée – La réfection du battant d'une cloche est en cours de réalisation
- Ecole privée : la fermeture de l'école à la fin de l'année scolaire 2020-2021 a été confirmée par le Diocèse Grenoble-Vienne et l'Inspectrice de l'Education Nationale.
- Site internet commune de La Frette : le site évolue. Les comptes rendus de réunion du conseil municipal seront bientôt consultables sur le site.

La séance est levée à 21 h 30.